



**COMMUNE DE PLAGNOLE**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°2 DU 08 AVRIL 2024 À 19H00**

Date de la convocation : 26 mars 2024 Date d'affichage : 26 mars 2024 Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11 (dont 0 procuration) Absents : 0 Quorum : 6	L'an deux-mille vingt-quatre et le lundi huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Plagnole, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en mairie - salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Georges DUPUY, Maire.
<u>Présents</u> :	M. Georges DUPUY, Maire ; Mme Martine LEZAT, 1 <sup>ère</sup> Adjointe au maire, M. Guillaume BENALET, 2 <sup>nd</sup> Adjoint au maire ; Mmes Lydia KERSAUDY, Martine ROSSI, Corinne PAYSSERAND, Chantal CERON, Josiane GRIJALVO et Messieurs Michel DARIO, Gilles BERGES, Cédric FAJEAU, conseillers municipaux.
<u>Procuration</u> :	/
<u>Absents</u> :	/
Madame Corinne PAYSSERAND a été élue secrétaire de séance.	

*Ordre du jour :*

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mars 2024
2. Affectation du résultat de fonctionnement 2023
3. Vote des taux d'imposition pour l'année 2024
4. Attribution de subventions aux associations – année 2024
5. Vote du budget primitif 2024
6. Révision des loyers pour l'année 2024
7. Questions diverses

**La séance est ouverte à 19h00**

---

**1. ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/03/2024**

Pas d'observations particulières émises.  
Approuvé à l'unanimité.

**2. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023**  
***Délibération n°DEL2024-05***

Le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 369 738,81 €.  
Le conseil municipal décide à l'unanimité l'affectation suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	48 935.43 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	320 803.38 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	369 738.81 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	20 721.60 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E 0.00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 369 738.81 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	369 738.81 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

### **3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2024**

#### *Délibération n°DEL2024-06*

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2024 comme suit les taux au niveau de ceux de 2023 :

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	30,27 %	30,27 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	46,31 %	46,31 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	10,45 %	10,45 %

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter pour 2024 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 30,27 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 46,31 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 10,45 %

### **4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024**

#### *Délibération n°DEL2024-07*

Monsieur le Maire rappelle les subventions allouées en 2023 aux associations.

Pour cette année, une nouvelle demande est à étudier, celle pour l'association « La petite forge ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité :

- d'attribuer et de verser une subvention aux associations au titre de l'année 2024 :
  - ACCA de PLAGNOLE : **350,00 €**
  - FETES ET LOISIRS PLAGNOLAIS : **350,00 €**
  - MUSCLE A PLAGNOLE : **350,00 €**
  - LA PETITE FORGE : **350,00 €**
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront imputés au BP 2024 au chapitre 65 (autres charges de gestion courante)

## 5. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

### *Délibération n°DEL2024-08*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2024 et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ladite proposition.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le budget primitif 2024 : 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	39 699,00 €	171 259,40 €
Recettes	39 699,00 €	518 510,81 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
  - Fonctionnement : 7,5 %
  - Investissement : 7,5 %.

### *Vue d'ensemble*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	39 699,00	18 977,40
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 20 721,60
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	39 699,00	39 699,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	171 259,40	148 772,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 369 738,81
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	171 259,40	518 510,81
		TOTAL DU BUDGET (4)	210 958,40
			558 209,81

Vues par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 899,00	0,00	2 899,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	36 800,00	0,00	36 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>39 699,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 699,00</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 000,00	0,00	4 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	14 800,00	0,00	14 800,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		177,40	177,40
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>18 800,00</b>	<b>177,40</b>	<b>18 977,40</b>
				+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>20 721,60</b>
				+
<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>				<b>0,00</b>
				=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>39 699,00</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	55 391,00		55 391,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	24 200,00		24 200,00
014	Atténuations de produits	10 210,00		10 210,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	81 200,00	0,00	81 200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	81,00	0,00	81,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		177,40	177,40
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>171 082,00</b>	<b>177,40</b>	<b>171 259,40</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	100,00		100,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	4 000,00		4 000,00
731	Fiscalité locale	90 000,00		90 000,00
74	Dotations et participations (8)	43 360,00		43 360,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	11 312,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>148 772,00</b>	<b>0,00</b>	<b>148 772,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTIPE</b>			<b>369 738,81</b>
---	--	--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>518 510,81</b>
--	--	--	-------------------

**6. REVISION DES LOYERS POUR L'ANNEE 2024**

***Délibération n°DEL2024-09***

Le Conseil Municipal,

Vu la convention d'occupation du logement conclu entre la commune de Plagnole (bailleur) et Mme Cendrine CENTENO (l'occupant) en date du 24 mai 2023 (logement 1<sup>er</sup> étage),

Vu la convention d'occupation du logement conclu entre la commune de Plagnole (bailleur) et Mme Murielle GASSELIN (l'occupant) en date du 15 septembre 2023 (logement rez-de-chaussée),

Vu l'article 5 des conventions concernant la révision du loyer,

Vu les dispositions légales concernant les augmentations de loyers,

DECIDE, à l'unanimité des présents :

- De ne pas augmenter les loyers pour l'année à venir : à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 pour le logement du 1<sup>er</sup> étage, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour le logement du rez-de-chaussée

**7. QUESTIONS DIVERSES**

/

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.**

Le secrétaire de séance,  
Corinne PAYSSERAND

Le Maire,  
Georges DUPUY